

Contacts des services de la navigation aérienne en Région Parisienne (version n°8 du 12/04/2019)

ORLY	lfpo-sub-ctl@aviation-civile.gouv.fr 01 49 75 65 87 01 49 75 78 92 01 70 03 48 15	ROISSY CDG Et Le Bourget	lfpg-ctl@aviation-civile.gouv.fr 01.74.37.86.18
VILLACOUBLAY	ba107-esca.ops.fct@intradef.gouv.fr 01 45 07 36 19 01 45 07 36 18	MELUN Pour toute mission effectuée dans la CTR	sna-n-melun-seine-ctl@aviation-civile.gouv.fr 01 64 14 27 34 01 64 14 27 31
ISSY les Molineaux	sna-rp-ag-sub_etude-bf@aviation-civile.gouv.fr 01 69 57 68 22 01 69 57 68 14 01 45 54 89 26 01 69 57 68 42	Les Terrains d'Aviation Générale	sna-rp-ag-sub_etude-bf@aviation-civile.gouv.fr 01 69 57 68 22 01 69 57 68 14 01 45 54 89 26 01 69 57 68 42

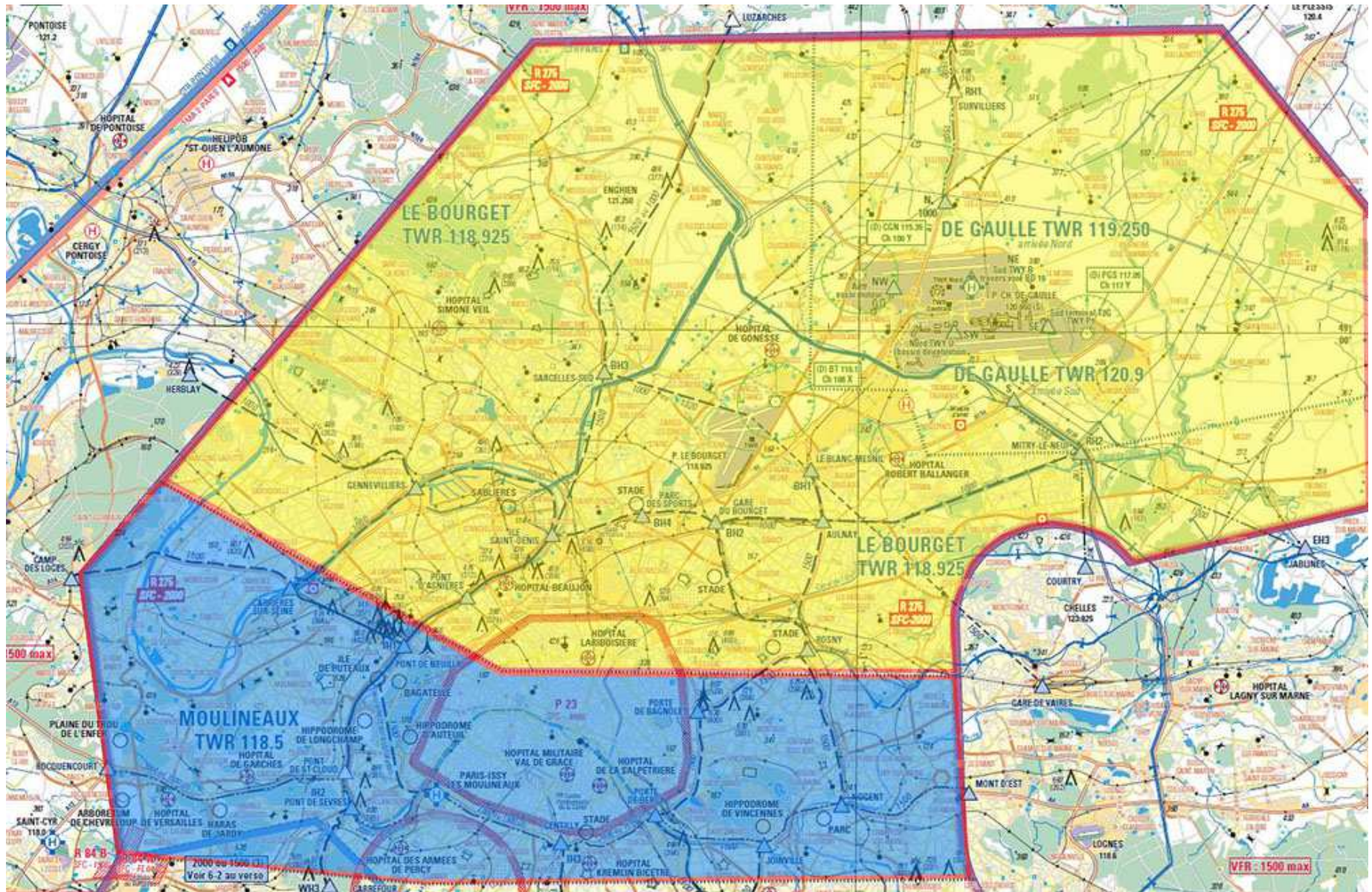
Les deux cartes qui suivent, Paris Sud et Paris Nord, reprennent le code couleur du tableau. En fonction de l'endroit où le drone doit intervenir, il suffit en fonction de la couleur de se reporter au tableau pour savoir à qui s'adresser pour demander l'autorisation.

A l'extérieur des zones colorées, dans un rayon de 50 km autour de Paris, c'est le secteur de l'Aviation Générale. Les aérodromes de Toussus, Pontoise, Lognes, Meaux, Etampes, Saint Cyr l'école et Chavenay en font partie.

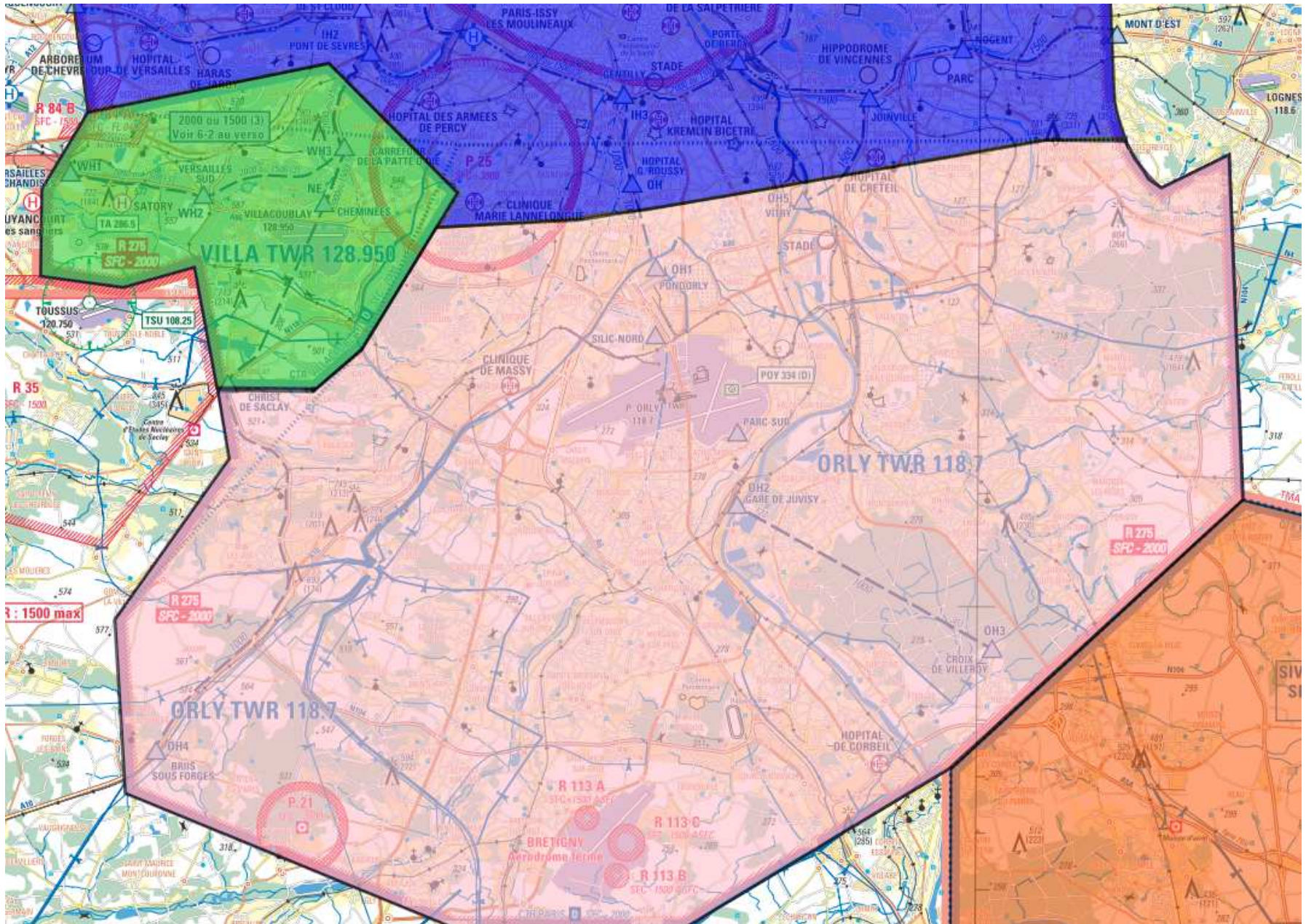
Pour les missions à proximité des terrains ne disposant pas de service de la navigation aérienne, Coulommiers, Chelles, Nangis, Fontenay-Trésigny, Les Mureaux et Persan Beaumont, il faut contacter les gestionnaires de ces plateformes. Les coordonnées sont disponibles dans les cartes VAC consultables sur le site du SIA.

Pour les missions à l'intérieur de zones règlementées, dangereuses et interdites, il faut contacter directement les gestionnaires de ces zones. Les coordonnées sont disponibles sur le site du SIA (ENR5.1 de l'AIP France).

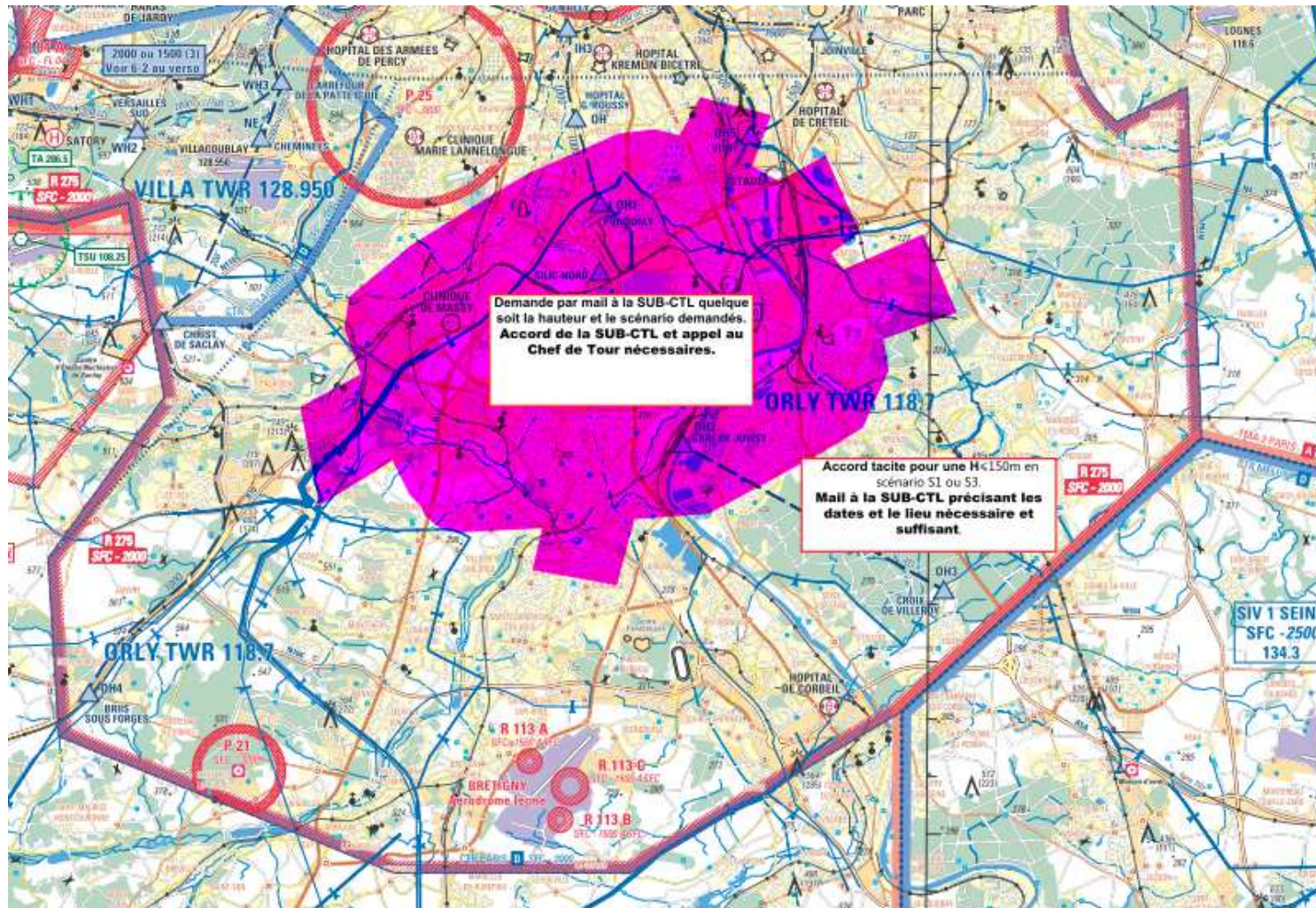
PARIS- NORD



PARIS-SUD



PARIS-SUD, UNIQUEMENT DANS LA ZONE D'ORLY



Dans la zone fuschia ci-dessus, accord à demander à lfpo-sub-ctl@aviation-civile.gouv.fr quelque soit la hauteur et le scénario envisagés.

En dehors de la zone fuschia ci-dessus, accord tacite pour les scénarios S1 ou S3 à une hauteur d'évolution inférieure à 150 mètres du sol, avec envoi d'un mail à lfpo-sub-ctl@aviation-civile.gouv.fr précisant la date et le lieu de l'opération.